Bien que non obligatoire, il est toutefois souhaitable que le candidat démontre un intérêt soutenu pour les études canadiennes, par exemple, en faisant référence à des réalisations antérieures (enseignement, recherches, participation active aux activités de l'Association d'études canadiennes du pays\région, activités para-universitaires, conférences, voyages au Canada, etc.).

II. MONTANT DES BOURSES

Le montant maximum d'une bourse sera de 0,000 \$CAN, soit une allocation forfaitaire pour le transport international et, à titre de contribution aux frais de subsistance et aux coûts de déplacement, un montant de 000 \$ par semaine complète de séjour au Canada (mimimun trois semaines - maximum cinq semaines).

III. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de son Ambassade à ville, versera une bourse à chaque candidat retenu à condition que ce dernier présente en son nom personnel une déclaration écrite attestant:

- qu'il sera membre permanent et à plein temps du corps enseignant de l'établissement où il est actuellement employé pour au moins une année universitaire complète suivant la période visée par la bourse;
- qu'il commencera à dispenser son nouvel enseignement (pour lequel la bourse lui a été accordée) au plus tard pendant l'année universitaire suivant la période visée par la bourse;
- qu'il offrira le nouveau cours "canadien" (dont au moins la moitié portera sur le Canada) élaboré à la suite de cette bourse au moins trois fois durant les six années universitaires suivant la période visée par la bourse;
- que le ou les cours sur le Canada qui seront dispensés à la suite de cette bourse seront de nouveaux cours, ou des versions considérablement modifiées de cours donnés antérieurement, et qu'ils traiteront un ou plusieurs aspects des études canadiennes d'une manière approfondie;
- qu'il prendra toutes les dispositions nécessaires à son voyage d'étude au Canada, y compris:
 - m arrangements du voyage international,
 - passeport et visa, s'il y a lieu,
 - p hébergement et déplacements au Canada,
 - assurance maladie,
 - plan de visites auprès d'universitaires et autres personnes ressources, bibliothèques et centres d'archives, autres centres d'études, séminaires ou cours, etc.;